



RÉAGIR À LA CRISE, INVENTER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Dans une conjoncture marquée par la crise financière, l'Assemblée a démontré toute sa réactivité en adoptant sans attendre les mesures de sécurisation financière et de soutien à l'activité imposées par la situation. Parallèlement, les députés ont poursuivi leur action de fond pour rendre notre économie plus compétitive et plus dynamique, à travers une réforme novatrice du droit de la consommation, un vaste plan de soutien au pouvoir d'achat et une large modernisation des règles entourant la création et le développement des PME.



STIMULER LE POUVOIR D'ACHAT, RENFORCER LES DROITS DES CONSOMMATEURS.



Patrick Ollier,
Président de la Commission
des affaires économiques

Rendre du pouvoir d'achat aux ménages en poussant les entreprises industrielles et commerciales à plus de concurrence et plus de transparence a constitué cette année une préoccupation majeure des députés. Ainsi, la loi du 3 janvier 2008 met-elle un terme définitif à certaines pratiques commerciales aussi douteuses que coûteuses pour les particuliers. Désormais, gratuité du temps d'attente des communications électroniques auprès des services après-vente, obligation pour les banques d'adresser à leurs clients un récapitulatif annuel des frais bancaires, plafonnement à 10 jours du délai de restitution des dépôts de garantie, stimulation à la baisse des prix par intégration des « marges arrières » constituent les points émergents d'un arsenal complet favorisant la loyauté du commerce au service

des Français et, au-delà, de toute notre économie. En complément, **les députés ont adopté, avec la loi du 8 février 2008, un ambitieux plan de stimulation du pouvoir d'achat.** La possibilité pour les salariés de « racheter » certains jours de repos – RTT ou jours stockés sur un compte épargne-temps – vient s'ajouter à un volant de mesures en faveur des locataires, tels que la réduction du dépôt de garantie à une seule mensualité ou l'alignement de la révision des loyers sur l'indice officiel de l'inflation. Sur chacun des deux textes, les députés ont procédé, par leurs amendements, à de nombreux enrichissements. Les droits du consommateur ont été substantiellement renforcés par une réécriture du code du commerce sur les pratiques commerciales déloyales à l'initiative de Michel Raison.



Michel Raison, membre de la
Commission des affaires
économiques

Marylise Lebranchu, membre
de la Commission de la défense



BUDGET 2009 : RÉACTIVITÉ ET ÉQUITÉ

Pour répondre immédiatement à la crise financière, l'Assemblée a – en complément du projet de loi de finances pour 2009 et du traditionnel collectif budgétaire de fin d'année – adopté la loi de finances rectificative pour le financement de l'économie du 16 octobre 2008, allouant aux établissements financiers les capacités pour lever les fonds nécessaires au financement des particuliers et des entreprises. Elle a par ailleurs examiné le projet de loi de finances rectificative pour 2009, qui met en œuvre le plan de relance économique annoncé par le Président de la République.

Plusieurs mesures fiscales ont ainsi été adoptées pour soutenir l'économie, dont, notamment, l'accélération du remboursement des créances détenues par l'État sur les entreprises, le doublement du plafond du prêt à taux zéro au titre des logements neufs acquis en 2009 ou une nouvelle réduction d'impôt en faveur de l'investissement locatif. Par ailleurs, dans un souci d'équité fiscale, et conformément aux propositions de la mission d'information de la Commission

des finances, l'Assemblée a plafonné les niches fiscales, afin que les contribuables aux revenus très élevés ne puissent, en combinant plusieurs dispositifs, échapper à l'impôt.



Didier Migaud et Gilles Carrez,
Président et Rapporteur général de la Commission
des finances

FAIRE DES PME LE FER DE LANCE DE LA CROISSANCE

Jean-Paul Charié, membre
de la Commission des
affaires économiques



44 articles dans le projet initial, plus de 170 dans le texte final : les débats qui ont conduit à l'adoption de la loi du 4 août 2008 « de modernisation de l'économie » ont montré la proximité des députés avec l'univers des PME et du monde de l'innovation économique. Le texte, dont l'objectif était de lever les contraintes qui brident, encore aujourd'hui, de trop nombreux secteurs d'activité, instaure un véritable plan d'action. Il s'articule autour de quatre axes : la simplification de la vie des entrepreneurs, avec la création d'un statut de « l'autoentrepreneur » ; la stimulation de la concurrence, avec l'instauration d'une liberté tarifaire entre fournisseurs et distributeurs, l'assouplissement des critères d'implantation des grandes surfaces commerciales et la création d'une autorité nationale de la concurrence ;

le renforcement de l'attractivité de l'économie française (développement de l'accès au très haut débit, amélioration du régime fiscal des « impatriés ») ; et la mobilisation des financements au service de l'économie à travers notamment la généralisation du livret A. Le texte a été enrichi de nombreux amendements, tel celui de Catherine Vautrin instituant un système de pénalités pour les services fiscaux en cas de retard dans le remboursement de la TVA. Pour optimiser l'efficacité du débat législatif, la Commission des affaires économiques, sous l'impulsion de son rapporteur Jean-Paul Charié, avait pris l'initiative d'organiser deux tables rondes, durant lesquelles des acteurs du monde de l'entreprise et de l'innovation ont pu préciser leurs attentes sur le contenu du texte.

ZOOM

MÉDIAS – COMMUNICATION : L'AUDIOVISUEL PUBLIC EN DÉBAT

Le 17 décembre 2008, au terme de près de 80 heures de débats et plus de 120 rappels au Règlement, l'Assemblée nationale achevait l'examen en première lecture de deux projets de loi visant à rénover l'économie du secteur audiovisuel, transformé par l'arrivée d'Internet et de la TNT. Elle adoptait pour France Télévisions un cadre juridique marqué notamment par la suppression de la publicité et un nouveau mode de désignation de son président. Votés définitivement les 4 et 5 février 2009, ces textes s'inscrivaient dans un débat d'ampleur nationale ouvert un an plus tôt. Rapporteur au nom de la commission spéciale de l'Assemblée nationale à laquelle furent renvoyés ces projets de loi, Christian Kert salua « une refondation de la télévision publique ».


france télévisions

